

Gaillon. La famille pakistanaise ne sera pas expulsée

Elles avaient fui le Pakistan pour se réfugier à Gaillon. Sous la menace d'une expulsion, Gulnaz Saber et ses quatre filles ont obtenu des titres de séjour. La mobilisation a payé.



C'est un soulagement et le signe que la mobilisation a payé. Gulnaz Saber-Rehman et ses filles, Eilsa, Naveera, Ishna et Arfa, ont obtenu un titre de séjour pour rester en France. Pierre Boissonnat

Une pétition, la mobilisation d'un collectif. Voilà ce qu'il aura fallu pour obtenir la régularisation de la famille Saber-Rehman.

Depuis mai, Gulnaz Saber et ses quatre filles, hébergées à Gaillon (Eure), étaient sous la menace d'une expulsion vers leur pays d'origine : le Pakistan.

Après le rassemblement auquel 150 personnes avaient participé, devant l'école Paul-Doumer, le 18 octobre, et surtout devant le succès de la pétition qui avait recueilli

15 532 signatures, le collectif de soutien à la famille avait obtenu une audience à la préfecture de l'Eure. La rencontre avec Jérôme Filippini, préfet, a eu lieu le 29 octobre.

[Gaillon. L'agglo Seine-Eure promet 60 millions d'euros pour le château et la gendarmerie](#)

Soulagement

Ce rendez-vous a eu le résultat escompté :

« Quel soulagement ! Un soutien exceptionnel de la population de tout le département s'est donc manifesté pour ces cinq exilées, mais si la solidité de notre engagement citoyen a été déterminante, c'est aussi et surtout la situation particulière de la famille au regard du parcours institutionnel lié à la demande d'asile et les éléments nouveaux que nous avons pu apporter qui ont permis au préfet de lui délivrer un droit au séjour à titre exceptionnel. »

Le Comité de soutien -

Le collectif a aussi remercié le préfet « pour son écoute, sa disponibilité et pour la rapidité avec laquelle il a rendu sa décision, délivrant ainsi la famille des jours d'incertitudes et de terreur dans laquelle elle était plongée ».

Exception

Avant d'ajouter : « Nous n'oublions pas pour autant tous les autres demandeurs d'asile en situation d'impasse, en situation précaire et dont 75 % des demandes sont débou-tées. Continuons à sensibiliser nos concitoyens à l'inhumanité de leur condition et à faire vivre par nos actions solidaires les principes humanistes et républicains. »

Grande joie

La décision du préfet est surtout un soulagement pour la famille : « Elles ont ressenti une grande joie en apprenant la nouvelle le 8 novembre », a expliqué Élodie Réglat, membre du collectif, qui leur a annoncé leur régularisation.

[Eure. Des vendanges décevantes pour le Clairet de Gaillon](#)

« Elles sont désormais considérées comme des migrantes économiques régulières et disposent d'un titre de séjour qu'il leur faudra renouveler », explique-t-elle.

Désormais, Gulnaz Saber-Rehman peut chercher un emploi. Eilsa, l'aînée de 16 ans, va s'atteler plus sereinement à la recherche de son stage pour valider sa première année de bac pro vente qu'elle suit au lycée Dumézil à Vernon.

Ses sœurs, Naveera, 15 ans, Ishna, 12 ans, et Arfa, 8 ans, peuvent rêver de devenir l'une policière, l'autre scientifique et la dernière médecin, sans craindre d'être renvoyées vers leur pays où elles risquaient d'être mariées de force.